



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 100905

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences des restrictions budgétaires pour l'organisation des chantiers internationaux. Initiés après guerre, dans une perspective de paix et de reconstruction, ces actions qui favorisent la création de liens entre les personnes d'horizons, de culture et de milieux différents et véhiculent des valeurs d'innovation, de solidarité, de citoyenneté, ont gardé leur force et leur signification dans un environnement social, culturel et économique en évolution. Ces chantiers accueillent chaque année 10 000 jeunes, 7 000 autres partent à l'étranger. Pour la région Rhône-Alpes, ce sont plus de 1 000 jeunes qui participent à leurs actions au bénéfice de nombreuses communes et font ainsi l'expérience du bénévolat. Alors que ces dispositifs ont toujours été soutenus par différents ministères, les associations organisatrices de ces chantiers, s'alarment des diminutions drastiques des financements. Ces diminutions remettent en cause les actions prévues cet été, ce qui pénalise non seulement les jeunes volontaires mais également le développement local des régions. Il lui demande donc quelle politique elle envisage dans l'avenir, à l'égard de ces actions ouvertes de citoyenneté.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100905

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7706